

Appel pour une conférence nationale pour revenir aux monopoles publics d'État

202 militants syndicalistes, travailleurs, engagés dans la défense pied à pied des services publics et des statuts appellent à une conférence nationale pour revenir aux monopoles publics d'État

Peut-on maintenir/reconstruire le service public et les statuts des personnels afférents sans revenir aux monopoles publics d'État et sans abroger les directives européennes de « concurrence libre et non faussée » ? Créées en 1889, les PTT (Postes, Télécommunications et Télédiffusion en 1984) sont une administration. En 1938, la loi de nationalisation du transport ferroviaire crée la SNCF (Société nationale des chemins de fer français). En 1946, la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz crée EDF-GDF (Electricité et Gaz de France).

En 1992 est adopté le traité de Maastricht avec le soutien du PS, des Verts, des Républicains, de l'UDI...

Son article 129-b stipule :

« La Communauté européenne contribue au développement de réseaux transeuropéens dans les secteurs du transport, des télécommunications et de l'énergie (...) dans le cadre d'un système de marché ouvert où la concurrence est libre ».

...qui prépare les directives européennes de destruction des monopoles publics Tout s'accélère !

Au nom de la « libre concurrence », à coups de directives européennes transposées dans le droit national, TOUS les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont participé à la destruction du monopole public :

- ▶ À La Poste, directives en 1997, 2002, 2006, 2008 baissant par paliers le monopole de distribution postale jusqu'à le faire disparaître. La Poste devient une société anonyme en 2010.
- ▶ À la suite de la directive européenne 1988/301/CEE imposant la concurrence dans les télécommunications, les PTT créent une filiale « France Télécom » en 1988, qui est séparée de « La Poste », créée en 1991. Des directives européennes jusqu'au « paquet » européen Télécom (*Journal officiel de l'Union* du 18 décembre 2009), la concurrence dans les marchés des services

de télécommunications est exacerbée, avec l'épisode tragique des suicides multiples en 2009, et se termine par la disparition de France Télécom en 2013, absorbée par Orange (SA). De 140 000 fonctionnaires en 1993, il ne reste en 2015 que 98 000 employés de tous statuts, dont 50 000 fonctionnaires).

- ▶ EDF : c'est en vertu de la directive électricité 92-6/CE, adoptée à Bruxelles le 19 décembre 1996, en application de l'article 129B du traité de Maastricht, transposée le 10 février 2000 (« transposition de gauche ») et de la directive gaz 98-30 transposée le 3 janvier 2003 (loi n° 2003-8), que le service public de 1946 a été privatisé le 9 août 2004 et que le statut national des électriciens et gaziers est largement remis en cause.
- ▶ À la SNCF, la directive 1991/440/CEE impose la séparation comptable des entreprises ferroviaires de l'État et de l'infrastructure. En 1994, la SNCF tire un trait sur la tarification au kilomètre sur les lignes TGV et renonce à la péréquation sur l'ensemble du réseau ferroviaire. Les usagers du rail ne s'y retrouvent plus dans les tarifs. En 1997, l'EPIC RFF retire les infrastructures de la SNCF (voies ferrées, ouvrages d'art,...).

**25 ans après Maastricht...
...le service public au bord de la disparition,
les droits liés aux statuts attaqués de toute part, leur existence menacée,
la suppression de plusieurs centaines de milliers d'emplois**

Appel pour une conférence nationale

En 1995, une fédération syndicale écrivait : « *La concurrence, c'est la guerre pour s'accaparer les secteurs les plus rentables et délaisser les autres. C'est faire pression sur tout ce qui peut empêcher la réalisation maximale des profits, c'est-à-dire : salaires, protection sociale, droits statutaires, emplois, desserte de tout le territoire...* »

C'est un fait que depuis vingt-cinq ans, La Poste, Orange/France Télécom, EDF, la SNCF et le réseau routier sont l'objet d'une offensive d'une brutalité inouïe (dans le même moment où le Code du travail, la Sécurité sociale sont violemment attaqués).

Le 8 mai 2017, Juncker, président de la Commission européenne, a lancé un avertissement à Macron, nouvellement élu à la présidence de la République : « *Les Français consacrent entre 53 % et 57 % de leur produit intérieur brut à leurs budgets publics ; compte tenu du niveau relativement élevé de la dette, cela ne peut pas fonctionner dans la durée.* »

Les promesses de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique faites par le candidat Macron ne suffisent pas. Il leur faut mettre à genoux les services publics en externalisant/privatisant les morceaux les plus rentables et en laissant à l'abandon les autres.

Les services publics sont malades de l'ouverture à la concurrence

▶ À La Poste, depuis quinze ans, près de 100 000 emplois ont disparu, des dizaines de centres de tri de proximité ont fermé, l'activité des guichets est de plus en plus orientée vers le financier.

Ce sont 3 000 bureaux de poste que la direction veut fermer en externalisant ce qui n'est pas rentable.

La liquidation du métier de facteur est programmée afin de transformer La Poste en société de services payants. Pour le personnel, la situation est devenue intenable.

Pour les usagers devenus clients, ce sont les files d'attente devant les bureaux, la dégradation de la distribution du courrier, l'augmentation des tarifs (prix du timbre et services de la Banque postale).

▶ À France Télécom/Orange, depuis vingt-cinq ans, chaque année, en moyenne, ce sont 4 000 emplois qui sont supprimés. La direction a inventé le concept « d'activités

polluantes » pour désigner ce qui n'est pas rentable : des centaines de boutiques ont été fermées.

Les conséquences pour les usagers, devenus clients, sont vérifiables : la jungle de la facturation, l'absence de soutien, les dépannages devenus payants, une disparité de la qualité d'accès au débit Internet, de larges zones du territoire national sinistrées aussi bien en accès fixe, que mobile...

▶ À EDF, les graves mesures prises successivement en application de ces directives européennes, c'est-à-dire :

– l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz (2000 et 2003),

– la privatisation par transformation en sociétés anonymes (2004),

– le démixtage d'EDF et GDF (2008 à 2010),

– la loi dite de transition énergétique dont le véritable objet est la privatisation de la production hydraulique,

– la régionalisation de la distribution et de la tarification qui remet en cause la péréquation tarifaire, c'est-à-dire l'égalité de traitement de tous les citoyens, sont autant de remises en cause de l'entreprise historique EDF-GDF, de ses missions de service public, des emplois et du statut national voulues par les gouvernements aux ordres de l'Union européenne.

Les impacts désastreux de ces mesures pour le personnel des entreprises (suppressions de poste, attaques sur les rémunérations, le temps de travail, remises en cause des régimes particuliers de Sécurité sociale et de retraites, affaiblissement des activités sociales, etc.).

Après avoir supprimé 100 000 emplois de cheminots en trente ans, Le « Groupe SNCF », éclaté en trois entreprises – SNCF, SNCF Mobilités, SNCF Réseau (ex-RFF) – et des structures autonomes prêtes à être détachées, n'emploie plus que 149 500 cheminots au statut, mais 110 000 salariés de droit privé (surtout routiers). Les usagers, devenus clients, vivent chaque jour le manque d'entretien des voies ferrées dû au manque de personnel. Le quatrième « paquet ferroviaire » de 2016 comporte un « pilier technique » (Agence ferroviaire européenne) et une « politique » (gouvernance et concurrence des groupes ferroviaires) qui stipule qu'« aucune compensation versée par l'État n'est autorisée pour les dépenses relatives aux assurances et aux pensions », ce qui met en danger le statut des cheminots, garant de la sécurité des voyageurs.

pour revenir aux monopoles publics d'État

En ce qui concerne le réseau routier, la privatisation des autoroutes engagée par le gouvernement Jospin-Gaysot en 2001 a signifié une augmentation conséquente des tarifs. Les entreprises privées Vinci, Eiffage et l'espagnole Abertis se partagent 8 000 des 11 000 kilomètres d'autoroute.

Et aujourd'hui, ce sont les axes routiers qui sont menacés de privatisation ; c'est le retour aux octrois du Moyen Âge. Pour les personnels, ce sont la suppression d'emplois et la perte du statut.

Cette offensive s'est heurtée à la résistance incessante du personnel avec leurs organisations syndicales. De très nombreuses grèves en attestent.

Mais le cadre des directives européennes destructrices du monopole public a été maintenu, répétons-le, par TOUS les gouvernements qui se sont succédé depuis vingt-cinq ans.

Chacun se rend compte que des secteurs entiers du service public ont disparu, que nous arrivons à un moment où d'autres vont disparaître si personne ne s'y oppose, que le service public en tant que tel est menacé de disparition ainsi que les statuts.

Les privatisations en France, commencées en 1986 sous le gouvernement Chirac, ont continué sous ceux de Rocard, Balladur, Juppé, Jospin et Raffarin (Air France, Autoroutes, France Télécom, ...), Villepin (autoroutes, GDF, EDF, Aéroports de Paris, DCNS, ...) et se poursuivent...

Ainsi, sous la pression de l'Union européenne, la part de l'emploi public est descendue de 10,5 % à 3,4 % entre 1985 et 2011 et le nombre d'entreprises publiques a diminué de moitié sur la même période. Alors que trente ans auparavant 3 500 sociétés étaient sous contrôle de l'État avec 2,35 millions de salariés, il ne contrôlait, fin 2013, plus que 1 444 sociétés employant 801 270 salariés...

APPEL

L'urgence de la situation appelle à revenir aux monopoles publics d'État !

Seul le monopole public d'État permet :

- la maîtrise stratégique des réseaux ;
- et, en conséquence, l'aménagement équilibré du territoire national (égalité d'accès aux services publics et péréquation tarifaire), qui est un des fondements de la République une et indivisible.

Seul le monopole public interdit la concurrence du privé pesant sur le service public par la recherche de la rentabilité et la nécessité de rémunérer les investisseurs actionnaires (26 milliards d'euros versés aux actionnaires d'Orange/France Télécom entre 2008 et 2016).

Le monopole public, c'est la possibilité d'une aide de l'État.

Cela signifie défendre et rétablir les statuts particuliers des employés, en particulier le statut de la fonction publique, seuls à même de rétablir les droits des personnels afin qu'ils assurent le service public sans la pression des investisseurs privés.

Nous, soussignés, appelons à signer massivement ce texte et à une rencontre nationale afin d'ouvrir la discussion sur ces questions majeures pour l'avenir du service public et des statuts.

La liste des premiers signataires

Eric ALLAFORT, syndicaliste La Poste (92) ; Myriam ANDRE, syndiquée EDF (92) ; Marie-Jeanne ARNAUDON, syndicaliste retraitée EDF (92) ; Didier ASSELOT, postier (92) ; Tatiana AVART, syndicaliste CMCAS (93) ; Alain BARBEAU, retraité Orange (92) ; Valérie BARNOLE, cadre supérieur Télécom (92) ; Patricia BEAUCHAMP, syndicaliste La Poste (93) ; Valérie BEAUVILLAIN, syndicaliste La Poste (95) ; Loïc BELIN, syndicaliste EDF (69) ; Sylvain BERNARD, militant syndical (92) ; Vladimir BLAGOJEVIC, syndicaliste La Poste (95) ; Nadège BLANC, agent en SLV EDF (92) ; Régis BLANCHOT, syndiqué La Poste (75) ; Jean-Marie BLONDEAU, syndicaliste retraité EDF (92) ; Pascal BLONDEAU, syndicaliste ADP (93) ; Marc BONTEMPS, agent retraité EDF (77) ; Moïsette BONTEMPS, agent EDF (77) ; Christophe BOSSENMEYER, agent IEG Electricité de Strasbourg (67) ; Philippe BOTTET, syndicaliste Télécom (92) ; Marilisa BOULANGER, syndicaliste ADP (94) ; Hervé BOURGEOLET, retraité SNCF (44) ; Jean-Marie BOURGOIN, cheminot retraité SNCF (75) ; Réjane BOURGOUIN, syndicaliste Orange (35) ; Omar BOURHANI, syndicaliste La Poste (92) ; Gaël BOUSSAERT, cadre cheminot (77) ; Thierry BRION, syndicaliste La Poste (38) ; Corinne BROUARD-LAMINE, syndicaliste ADP (93) ; Philippe BRUGNONI, syndicaliste SNCF (77) ; Christian BUAT-POTIER, retraité La Poste (93) ; Gilles CADIOU, retraité cheminot (35) ; Guy CAPELLE, retraité EDF (92) ; Florent CARON, syndicaliste Enedis GRDF (93) ; Jean-Pierre CERON, retraité syndicaliste EDF (89) ; Erick CLERC, conseiller Enedis GRDF (93) ; Benoît CHANTRAN, syndicaliste Orange (35) ; Guillaume CHARTIER, cheminot SNCF (93) ; Damien CHASLE, syndicaliste cheminot (93) ; Jean-Claude CHESTIER, syndicaliste retraité La Poste (94) ; Bernard CHIMANSKY, syndicaliste EDF (92) ; Philippe CHOUARD, cheminot (77) ; Daniel CLERC, conseiller municipal, SNCF (77) ; Jérôme CONNAN, syndicaliste SNPTRI (28) ; Fabrice CRIQUET, syndicaliste ADP (93) ; Abdelaziz DADI, délégué du personnel prestataire EDF (92) ; Anissa DAHAK, cheminote SNCF (75) ; Bruno DEFER, syndicaliste postier (92) ; Philippe DELAROCHE, syndicaliste postier (93) ; Philippe DELION, retraité EDF (89) ; Patrick DELVERT, cheminot retraité SNCF (77) ; Nadia DERRAS, syndicaliste CMCAS (93) ; Brahim DIAOUNE, syndicaliste Enedis (75) ; Xavier DILLY, cheminot (93) ; Patrice DORAT, syndicaliste ADP (94) ; Frédéric DORLEAC, syndicaliste EDF (77) ; Alain DUBESSAY, syndicaliste La Poste (95) ; Michel DUBOR, postier (02) ; Nicole DUDA, syndicaliste postière (75) ; Stéphanie DUFOUR-MARTELLE, factrice (93) ; Jérémie DUFRESNE, syndicaliste SNCF (93) ; Isabelle DUROCHAT, agent EDF (92) ; Thomas ESPIN, salarié ADP (94) ; Pascal FISCHER, syndicaliste Electricité de Strasbourg (67) ; Laurent FLEURY, délégué syndical EDF (92) ; Olivier FORGERET, militant syndical cheminot (93) ; Annabelle FOYART, syndicaliste postière (28) ; Bruno GALMARD, agent EDF (92) ; Patrice GARCEAU, syndicaliste cheminot (89) ; Mikaël GARDENT, syndicaliste EDF (92) ; Joseph GARNIER, employé ADP (94) ; Pauline GEORGES, syndicaliste cheminote (93) ; Gérard GERMIGOM, élu du personnel EDF (77) ; Luc GIOLI, syndicaliste retraité La Poste (94) ; Gilles GIVET, syndicaliste La Poste (95) ; Cyrille GODARD, syndicaliste La Poste (93) ; Rania GODARD, postière réseau 93 (93) ; Xavier GRALL, syndicaliste Orange (35) ; Claude GRONDIN, syndicaliste (92) ; Guillaume GUERIN, agent cheminot (89) ; L. HAK, syndicaliste La Poste (93) ; Lounès HATEB, postier (92) ; Maryline HEILIGENSTEIN, syndicaliste La Poste (95) ; Pascal HERZOG, chef de projet Télécom-Orange (93) ; Laurence HOBIN-SANCHEZ, retraitée EDF (77) ; Cédric HOSTALIER, délégué syndical La Poste ; Renaud JANVION, syndiquée La Poste (75) ; Christophe JOCQUEL, syndicaliste SNCF (75) ; Dorothee JOCQUEL, cheminote (75) ; Franck JOUANNO, syndicaliste Enedis GRDF (94) ; Thomas JOUD, syndicaliste EDF (69) ; Emilie JOURDAIN, syndicaliste cheminote (93) ; Eliane KAOUCHE, agent en inactivité de service EDF (93) ; Jean-Charles KERMIN, retraité syndicaliste EDF (89) ; Olivier LABAT, militant syndicaliste La Poste (13) ; Lionel LAGOGUEY, agent Roissy Hub (93) ; Patrick LAME, syndicaliste SNCF (60) ; Pascale LAMIER, syndicaliste La Poste (28) ; Sophie LAROSE, syndiquée La Poste (75) ; Jacques LAVERDANT, retraité EDF (92) ; Gilles LAYSENNE, syndicaliste

Orange (28) ; Sylvain LEBAIL, salarié électricien (93) ; Cédric LEBLOND, syndicaliste cheminot (75) ; Bruno LECLERC, La Poste (13) ; Dominique LECOQ-FORÉT, syndicaliste EDF (45) ; Bernard LECUILLER, retraité syndicaliste EDF (89) ; Jean-Luc LEDEVEHAT, syndicaliste La Poste (92) ; Christian LEFEVRE, agent EDF (92) ; Joël LERAY, cheminot retraité (77) ; Carole LEROY, ancien administrateur ADP (94) ; Dominique LEVIEUX, syndicaliste retraité EDF (89) ; Sylvia LEVY, retraitée syndicaliste La Poste (89) ; Cédric LIECHTI, syndicaliste ENGIE (GDF) (75) ; Thierry LOICHOT, syndicaliste Enedis (91) ; Damien LOZZIA, syndicaliste cheminot (28) ; Sophie MACE, syndicaliste La Poste (95) ; Sandrine MAGNIEN, postière syndiquée (77) ; Patricia MAIURANO, cheminote retraitée (77) ; Gilles MANSEAU, retraité EDF (89) ; Alain MARCONNET, postier (42) ; Françoise MARIN-DESCROIX, retraitée EDF (44) ; Marie-Christine MARINI, postière (08) ; Gilles MAROLLEAU, cheminot retraité (77) ; Michel MARTI, syndicaliste retraité SNCF (94) ; Cédric MARTIN, militant syndical cheminot (93) ; Christophe MARTIN, facteur, syndiqué (22) ; Frédéric MARTINEZ, syndicaliste (92) ; Hervé MAYNADIER, agent SNCF (93) ; Monique MEUNIER, syndiquée La Poste (75) ; Alain MILLARD, syndicaliste retraité La Poste (93) ; Robert MINE, syndicaliste Enedis GRDF (94) ; Vincent MOREAUX, cheminot (77) ; Guillaume MORIN, agent SNCF (93) ; Joël MORRA, militant syndical cheminot (93) ; Mickaël MOURLIN, SNCF ; Isabelle MURATORI, syndicaliste Télécom (92) ; Christiane NENNOT (22) ; Hamid NIATI, syndicaliste EDF (77) ; José NICOL, syndicaliste postier (28) ; Christophe OLLIVIER, facteur, maire d'Auca-leuc (22) ; Tedj OUCHENE, agent EDF (92) ; Michèle PANETTA, militante syndicale (69) ; Jean-François PATY, syndicaliste postier (28) ; Agnès PEGE, syndicaliste postière (28) ; Frédéric PEGE, syndicaliste postier (28) ; Stephen PEIGNIER, salarié ADP (94) ; Olivier PERIDY, technicien Orange (92) ; Antonio PERREIRA, agent de propreté prestataire EDF (92) ; Hortense PERREIRA, agent de propreté prestataire EDF (92) ; Angéline PESSY, factrice (28) ; Fabrice PETIT, cheminot retraité (77) ; Sébastien PEYR, syndicaliste La Poste (95) ; Bernard PEYROT, syndicaliste postier (92) ; Bruno PINARD, syndicaliste EDF (13) ; Marie-Christine PIROMALLI, syndicaliste postière (28) ; Jean-Jacques POILLY, retraité syndicaliste EDF-GDF (89) ; Clive POLYDOR, syndicaliste La Poste (95) ; Jean-Marie PONTIER, fonctionnaire (83) ; Marie-Laure POTIER, syndicaliste La Poste (38) ; Nicolas POUICIN, syndicaliste postier (28) ; Alain POUPIARD, syndicaliste La Poste (95) ; Didier POUPIER, syndicaliste postier (75) ; Maryse POURQUERY, syndiqué La Poste (75) ; Mathieu PREVOST, syndicaliste postier (76) ; Frédéric PROBEL, syndicaliste ENEDIS (92) ; Marie-Anne RAGOUILIAUX, syndicaliste retraitée EDF (92) ; Loïc RAMPERSAN, cheminot (77) ; Olivier RAPINIER, syndicaliste cheminot (75) ; Max RELMY, syndicaliste La Poste (95) ; Gilbert RENARD, SNCF (34) ; Véronique RIBAYRE, militante syndicale EDF (92) ; Thierry ROBERT, syndicaliste cheminot (77) ; Pascal ROVISSE, syndicaliste La Poste (77) ; Guillaume RUBIRA, facteur (13) ; Chantal RUBLON, syndicaliste Pôle emploi (35) ; Patricia SAINT-GEORGES, retraitée (78) ; Patrick SAMMARTANO, postière retraitée (77) ; Marc SANSOLDI, syndicaliste cheminot (06) ; Hugues SANSON, cheminot SNCF (77) ; Annie SCANIGLIA-KERMIN, agent, syndicaliste EDF (89) ; Jean-Luc SICRE, syndicaliste Orange (35) ; Marie-Jo SIFFLET, syndicaliste Télécom Orange (95) ; sylvie SIMOES, agent SNCF (93) ; Bernard SIROT, syndicaliste La Poste (42) ; Bronislaw SLUPEK, retraité EDF (92) ; Robert SORBIER, syndicaliste retraité EDF (85) ; Danièle SOULARD, syndicaliste EDF (92) ; Aelig STIEVENARD, cheminote (33) ; Caroline TACCHELLA, syndicaliste cheminote (93) ; Gauthier TACCHELLA, syndicaliste cheminot (75) ; Georges TAVEL, agent La Poste (93) ; Corinne THUILLER, syndiquée La Poste (75) ; Nicolas TRAPPLER, syndicaliste Electricité de Strasbourg (67) ; Frédéric TREHIN, syndicaliste EDF (44) ; Vincent VANNIER, syndicaliste Enedis GRDF (35) ; Jean-Claude VANPUYWELDE, syndicaliste cheminot (75) ; Jean-François VASSE, postier (15) ; Marc VAUTIER, retraité syndicaliste La Poste (94) ; Dominique VIDAL, syndicaliste Roissy Hub (93) ; Hermani VIEIRA, syndicaliste ADP (94) ; Mikhaël VIVIER, syndicaliste cheminot (35) ; Didier WEISS, retraité La Poste (35).

Je m'associe à l'appel pour le retour au monopole public d'état

Nom prénom	Adresse	Département	Qualité	Mail	Tél.	ma signature est publique	
						oui	non

Pour tout contact : retourmonopolespublics@gmail.com